



**VOUS AVEZ UNE QUESTION ?
CONTACTEZ-NOUS :**

Mairie Château Ville Vieille :
<http://www.mairiechateauvillevieille.com/>

SOLIHA Alpes du Sud :
<http://alpesdusud.soliha.fr/>

**VOUS AVEZ EGALEMENT LA POSSIBILITE DE
REPENDRE DIRECTEMENT VIA LE FORMULAIRE
EN LIGNE A L'ADRESSE SUIVANTE :**

<http://alpesdusud.soliha.fr/formulaire-oft>

Opération animée par : SOLIHA Alpes du Sud
Les Fauvettes II –
1 rue des Marronniers 05000 GAP
04.92.51.53.34
contact.hautesalpes@solihha.fr

DATES DES PERMANENCES 2021

Jeudi 08 juillet
Jeudi 19 août
Jeudi 16 septembre

10h → 12h00
13h30 → 15h00

Uniquement sur RDV au :
Tél : 04.92.46.70.70

solihha.fr



SOUTENIR L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE ET DE L'HABITAT

**OPÉRATION
« FAÇADES - TOITURES »**

**Ce programme est financé par la
Commune de CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE**

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
ALPES DU SUD



CHATEAU-VILLE-VIEILLE

AMÉLIOREZ NOTRE CADRE DE VIE VALORISEZ VOTRE PATRIMOINE

L'opération « **Façades-Toitures** » vous accompagne dans votre projet de **ravalement des façades et de rénovation de couverture de toitures**.

DES TRAVAUX RÉUSSIS

Les couleurs, les aspects d'enduits, les matériaux utilisés et les détails architecturaux sont en symbiose avec l'architecture traditionnelle, le paysage et les règles d'urbanisme.

Les propriétaires qui entreprennent des travaux peuvent bénéficier de **subventions incitatives**.

« Embellir les façades et les toitures, tel est l'objectif de l'opération façades toitures initiée par la commune, accompagnée par SOLIHA Alpes du Sud. En conjuguant plus-value du patrimoine privé et réhabilitation du centre ancien, les ravalements de façades et des toitures contribuent à l'amélioration du cadre de vie et du paysage urbain et valorisent l'image de la commune dans son ensemble. »

L'accompagnement dans votre projet de rénovation de votre habitat :



- Adaptation à l'âge ou au handicap



- Rénovation thermique



- Rénovation globale d'un logement vétuste

Vous avez un projet défini, veuillez remplir le formulaire sur le site :

<http://alpesdusud.soliha.fr/contactez-nous/>

POUR BÉNÉFICIER DE L'OPERATION FACADES TOITURES,

Les immeubles doivent être :

- achevés depuis plus de 70 ans,
- situés dans les zones UA ou UB de CHATEAU-QUEYRAS ou de VILLE-VIEILLE pour les façades très dégradées,
- très visibles du domaine public pour les toitures dégradées.

Un cahier des charges régit l'opération.

➔ Les subventions sont calculées en fonction de l'ampleur et du type de travaux prévus et dans la limite du budget réservé à l'opération.

SUBVENTIONS : MODE D'EMPLOI

Un dossier constitué d'une demande de subvention est à construire avant de faire les travaux. Pour cela, prenez soin de :

1. prendre un RDV lors des permanences en mairie (voir au verso)

OU

remplir le formulaire sur le site internet

<http://alpesdusud.soliha.fr/formulaire-oft>

2. ne pas démarrer les travaux avant accord de subvention



« La façade d'une maison appartient aussi à celui qui la regarde »

Proverbe chinois